

# METIER

## infirmière santé travail

L'Infirmière en Santé au Travail (IST) est diplômée d'État, spécialisée en Santé et Sécurité au Travail. Elle est soumise au secret professionnel. Elle a intégré les Services de Santé au Travail avec la réforme du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### Rôle

L'Infirmière travaille en collaboration étroite avec le Médecin du Travail. Ses actions s'articulent autour d'une approche individuelle (Entretien Santé Travail Infirmier, examens complémentaires), mais également autour d'une approche collective (actions en entreprises).

### Entretien Santé Travail Infirmier (ESTI)

Cet entretien est un lieu d'écoute et d'échanges sur les pratiques professionnelles et une évaluation des risques auxquels sont soumis les salariés dans le cadre de leur travail. L'ESTI permet :

- d'identifier des risques professionnels,
- d'évaluer s'ils se répercutent sur la santé du salarié,
- de relever d'éventuels éléments nouveaux depuis la dernière visite,
- de réaliser, en fonction de ces risques et sur base de protocoles, les examens complémentaires nécessaires,
- de mener une éducation à la santé (sensibiliser aux risques et aux moyens de s'en protéger),
- de délivrer une attestation de suivi infirmier qui ne comporte aucune mention relative à l'aptitude ou l'inaptitude médicale du salarié (si besoin, le salarié peut être réorienter vers le Médecin du Travail).



# METIER

## infirmier santé travail

### Actions en entreprise

- participation avec le Médecin du Travail au CHSCT, sur décision et responsabilité de ce dernier,
- actions de sensibilisation et d'éducation à la santé au travail,
- participation avec le médecin du travail et les autres intervenants de l'équipe santé travail (IPRP, ASST) aux visites d'entreprises.

